

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 7 (1919)

Heft: 82

Artikel: Les femmes et la chose publique : chronique parlementaire genevoise

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-254940>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

demment commencent leur œuvre sur une petite échelle avant de se lancer dans une grande entreprise. Mais si modeste que soit ce commencement, il est nécessaire toutefois de grouper des bonnes volontés et de recueillir des fonds : c'est pourquoi toutes les suggestions seront accueillies avec joie par le Comité (Mme Pelet-Jolivet et Mlle de Loes, rue de Bourg, 26), et c'est pourquoi aussi une souscription de parts sociales de 10 fr. l'une a été ouverte. On peut souscrire soit à la banque Morel, Chavannes et Cie, Lausanne, soit au compte de chèques postaux n° II. 210.

* * *

Le printemps dernier a eu lieu à Lausanne une réunion du Comité du Secrétariat romand d'Hygiène sociale et morale, à laquelle M. Maurice Veillard, secrétaire, a présenté un compte-rendu fort intéressant de son activité durant les six premiers mois de l'existence de ce Secrétariat. Celui-ci s'est livré à des enquêtes successives sur la situation sanitaire de la Suisse romande et sur la criminalité, et a pu se convaincre que les maladies spéciales et les délits contre les mœurs étaient partout en progrès. L'enquête sur la prostitution n'a pas donné de résultat appréciable, les autorités de police n'ayant pas voulu y répondre et les particuliers ne procurant que des renseignements fragmentaires. Les questions de salaire ont aussi été examinées, mais le secrétaire s'est heurté au refus des syndicats ouvriers. Tous les documents réunis sur ces différentes questions sont à la disposition des sociétés affiliées.

Les moyens de lutte seront des brochures puis un réseau de protection et de relèvement à étendre d'une localité à une autre, afin d'exercer une sorte de patronage discret sur les femmes et jeunes filles ayant passé dans des maisons de relèvement. Ce patronage est en formation dans le Canton de Vaud. Le Secrétariat s'étant convaincu par des enquêtes que le vote féminin avait au point de vue moral une influence heureuse sur les législations, il encourage les Sociétés à mettre cette réforme des lois à leur programme.

Le Secrétariat a mis en rapport de nombreuses Sociétés suisses et étrangères les unes avec les autres.

Il a pris, sur la demande de l'Union des Femmes de Genève des renseignements sur la question des sages-femmes de Genève, dont les annonces ont été boycottées dans plus d'un journal de la Suisse allemande, mais contre lesquelles la lutte directe est difficile et délicate.

Comme bureau de renseignements, le Secrétariat a été peu mis à contribution par le public; le secrétaire le regrette et rappelle aux Sociétés affiliées qu'il est à même de s'occuper des annonces louches, des cartes postales immorales, des brochures et autres publications pornographiques. A Lausanne même il a eu à intervenir dans plusieurs cas. Les annonces de cinéma ont fait l'objet de six interventions dans le canton de Vaud.

Le Comité romand s'est tenu au courant des travaux des sociétés de médecine, et a constaté que dans quelques-unes d'entre elles, le point de vue abolitionniste fait de sensibles progrès. Le secrétaire signale particulièrement une remarquable brochure du Dr Lassueur.

Enfin, le Secrétariat a fait 13 conférences de propagande qui ont amené le chiffre des Sociétés affiliées de 35 à 60. Il a demandé à l'Etat un subside officiel pour lequel la réponse n'est pas encore parvenue; il s'est assuré l'appui de plusieurs journaux et est assuré de pouvoir faire paraître, le cas échéant, des chroniques de morale sociale.

En terminant, le secrétaire a rendu un éclatant témoignage au canton de Neuchâtel, qui est à la tête du mouvement pour la moralité. Une nombreuse fédération de jeunesse chrétienne vient de s'y fonder et étudie à fond les moyens de relever le niveau de la morale. Dans le canton de Vaud s'est fondé un Comité d'enquête qui travaille conjointement avec le Secrétariat.

A Genève, il est nécessaire de vivifier les organismes existants. La Fédération abolitionniste a un programme très défini et ne peut guère en sortir, mais, par contre, la Ligue contre la littérature immorale et les autres Sociétés doivent résolument se mettre à l'étude des problèmes qui, dans le monde entier, sont à l'ordre du jour. La Croix-Rouge internationale a inscrit à son programme des questions qui étaient jusqu'ici du ressort des Sociétés de moralité. Celles-ci voient un peu partout baisser leurs effectifs, ce qui est déplorable, car ce n'est pas le moment de carguer ses voiles, mais au contraire de les ouvrir toutes grandes aux souffles nouveaux qui se lèvent.

Dans la Suisse romande, une campagne de conférences s'ouvrira simultanément dans trois cantons, à la fin d'octobre. Toutes les sociétés d'étudiants, les syndicats, les sociétés religieuses et sportives seront sollicitées et invitées; le cinéma, le théâtre seront employés comme moyen de propagande, car il s'agit non d'atteindre les convertis, mais de remuer les masses. Les Eglises, les journaux seront sollicités de donner leur appui. Les Sociétés affiliées au Comité romand sont d'ores et déjà sollicitées de s'intéresser à ce grand mouvement et d'adresser au Secrétariat (Valentin, 44, Lausanne) toutes les suggestions qui pourraient surgir au milieu d'elles.

E. F.-N.

Les Femmes et la Chose publique

Chronique parlementaire genevoise

Les grands débats qui ont maintenant lieu périodiquement aux Chambres fédérales ont un peu détourné l'attention de ceux, plus modestes, de nos Parlements cantonaux, et l'on a parfois tendance à croire que, en comparaison de ces questions nationales d'une plus vaste envergure, il ne se dit rien dans nos Grands Conseils qui vaille la peine d'être relevé. C'est une erreur, et un simple coup-d'œil sur la session d'été du Grand Conseil de Genève suffit à le prouver. Non pas que nous affirmions par là qu'il ne se soit prononcé aucune parole inutile, que seuls des sujets d'importance primordiale aient été traités, et que tous les députés n'aient uniquement songé qu'au bien de la chose publique, leurs intérêts privés ou électoraux dussent-ils en souffrir! Mais même en faisant la part du feu, il a été agité assez de questions intéressantes dans cette session pour attirer l'attention des futures électrices.

Nous ne disons point cela uniquement parce que c'est au cours de cette session justement que M. Guinand a déposé son projet de loi sur le suffrage des femmes, et que le tour de préconsultation à cet égard, dont nous avons déjà parlé précédemment, a eu lieu. Nous ne le disons pas non plus parce que, au cours de la discussion sur une modification au régime électoral actuel (création d'un collège unique) plusieurs députés ont fait allusion à la réalisation prochaine du vote des femmes, M. Meyer de Stadelhofen, notamment, en déclarant que ce n'était pas la peine de changer notre système électoral justement au moment où l'enregistrement de nouvelles électrices allait y apporter des transformations bien plus profondes, et M. Naine en estimant au contraire qu'il fallait offrir «à ces dames» une maison nette et bien ordonnée. A quoi M. Meyer a victorieusement répondu que, lorsqu'on veut mettre une maison en ordre selon les règles, on commence par faire appel à la collaboration féminine! Nous ne nous faisons pas beaucoup d'illusions sur la valeur de ces arguments, sachant que, d'un côté comme de l'autre, ils servaient à merveille les deux courants opposés, soit d'ajourner indéfiniment cette modification, soit de l'accepter; mais il est pourtant intéressant de constater que ce pauvre suffrage féminin, si longtemps bafoué et ridiculisé, peut devenir maintenant un élément de discussion politique.

Si ce ne sont donc pas uniquement des considérations d'ordre féministe qui nous font trouver de l'intérêt à cette session, les considérations d'ordre social, qui préoccupent et préoccupent toujours essentiellement les femmes, n'y ont pas manqué non plus. On a pu assister à une discussion assez amusante et un peu embrouillée sur la journée de huit heures dont M. Guinand s'est fait également le défenseur: non pas que cette disposition universellement reconnue comme indispensable par ceux qui savent distinguer entre les êtres humains et les machines fût combattue quant au fond, mais parce que depuis que M. Guinand avait déposé son projet, la législation fédérale était intervenue, et que notre petit Grand Conseil avait un peu trop l'air, devant l'envergure qu'avait pris ce problème social, de Gros Jean qui veut en remontrer à son curé. — La question si importante des logements ouvriers a fait aussi l'objet de longs débats, qui ont abouti à la création d'une Fondation des logements économiques. C'est à cette Fondation qu'incombera l'étude et la réalisation de

tous les projets dans cet ordre d'idées, à elle que seront alloués les subsides nécessaires, elle qui, comme première étape, construira pour 500.000 francs d'immeubles. Dépendante comme contrôle du Conseil d'Etat, elle travaillera de concert avec le Département des Travaux publics, contribuant ainsi à résoudre la crise de plus en plus obsédante à Genève du logement. — Enfin, les assurances sociales n'ont pas non plus été oubliées puisque le Grand Conseil a voté dans cette session la création extrêmement utile d'une caisse d'assurance-maladie pour les étudiants de l'Université (et qui connaît les misères et la pauvreté de certaines étudiantes notamment ne pourra qu'y applaudir) et a entamé la discussion, sans toutefois la mener à chef, faute de temps, du projet si intéressant de M. Nicolet sur l'assurance scolaire infantile, projet s'inspirant dans une certaine mesure de ce qui existe déjà dans le canton de Vaud, et sur lequel nous aurons certainement l'occasion de revenir.

Voilà donc des sujets intéressant très directement les femmes qui ont été soumis à cette Assemblée uniquement masculine, et qu'il ne serait pas inutile de citer aux âmes timorées qui vous déclarent suavement « que les femmes ne sont pas faites pour la politique. » Elle intéresse aussi directement les femmes la question de moralité publique qui a été soulevée à propos d'une rafle de police dans le quartier des Pâquis : problème complexe, douloureux, et que la vertu masculine croit trop facilement pouvoir résoudre en demandant des arrestations féminines en masse ! Que nous sommes loin encore, hélas ! de la conception de la même morale pour les deux sexes ! Et dans un tout autre ordre d'idées, la loi modifiant la taxe municipale dans la ville de Genève ne concerne-t-elle pas aussi les femmes, qui exercent une profession, qui possèdent une fortune, et qui, célibataires ou mariées en séparation de biens, payent une taxe distincte, et mariées sous un autre régime voient ajouter leur fortune à celle de leur mari pour augmenter la progression de l'impôt de celui-ci ! C'est là assurément une constatation souvent faite par des féministes, mais sur laquelle il ne faut pas se lasser d'attirer l'attention, car là git une des injustices les plus frappantes de notre système actuel.

En matière politique, le Grand Conseil a encore entendu une interpellation de M. Sigg et une longue réponse très discutée de M. Rutty, chef du Département de Justice et Police, sur les événements douloureux de la grève du 11 novembre et l'échauffourée qui l'a suivie, et où la garde civique n'a pas joué un rôle bien reluisant. Et enfin, toute cette session a été encadrée, pour ainsi dire, entre deux événements dont la portée dépassait de beaucoup le cadre de ces délibérations : le choix de Genève comme siège de la Société des Nations, ce qui a valu deux discours de belle tenue littéraire et d'inspiration élevée de MM. Paul Pictet, président du Grand Conseil et Gignoux, président du Conseil d'Etat; et le 28 juin la signature de la paix de Versailles. La séance en cours a été aussitôt interrompue, alors que sonnait la Clémence et que le drapeau flammé de rouge et de jaune était arboré aux tours de St-Pierre à côté de celui battant croix fédérale. Tout en cette heure-là pouvait en effet sembler petit et mesquin en face de l'événement qui s'accomplissait, et les ambitions personnelles, les arguments de vanité, les préoccupations électorales, les combinaisons des politiciens plus que jamais. Ceux qui l'ont ressenti assez profondément ce jour-là pour arrêter leurs discours s'en souviendront-ils assez longtemps pour s'en inspirer dans leurs délibérations futures?...

E. Gd.

Les premières femmes-médecins¹

(Suite)

La situation de la famille avait fini par s'améliorer. Les frères Blackwell réussissaient dans leurs entreprises. Leurs sœurs étaient absorbées par de multiples occupations. C'est alors qu'une amie qui se mourait d'un terrible mal intérieur suggéra à Elizabeth d'étudier la médecine pour venir en aide aux femmes souffrantes. Nous avons vu que ses goûts ne l'avaient jamais portée de ce côté. L'histoire et la métaphysique avaient été ses sujets d'étude préférés. La maladie lui inspirait une véritable répulsion, mais le conseil de son amie mourante ne cessa plus de la hanter. Elle se décida finalement à consulter quelques médecins de sa connaissance sur la possibilité d'accomplir le vœu de la morte. Les réponses furent telles qu'elles eussent découragé toute jeune fille moins énergique et moins persévérante. D'autre part, des faits scandaleux qu'elle venait d'apprendre révoltaient son sentiment moral et sa conception idéale de la maternité. De plus en plus elle se sentait attirée par une vocation qui la mettait à même de prendre part au bon combat. Une aide pécuniaire sur laquelle elle avait cru pouvoir compter lui faisant défaut, elle résolut de partir pour la Caroline du Nord où on lui offrait une place de maîtresse d'école et où elle savait qu'elle trouverait l'occasion d'acquérir une première préparation médicale. Il fallut bientôt échanger ce poste pour celui de professeur de musique dans une grande école de Charleston. Là aussi, elle rencontra chez un praticien distingué des encouragements et de précieux enseignements.

Enfin en 1847, munie du fruit palpable de son travail, Elizabeth tentait les démarches décisives pour être admise dans une faculté ou, comme on dit là-bas, dans un collège de médecine.

Inutile d'énumérer les refus, les déceptions de la première heure. Miss Blackwell parvint pourtant à être reçue à l'Université de Geneva, dans l'Etat de New-York, dont les professeurs l'acceptèrent à l'unanimité. C'était — notez-le bien — en octobre 1847.

A part quelques incidents un peu désagréables au début, Elizabeth n'eut qu'à se louer de ses maîtres et de ses camarades, qui lui avaient bien vite accordé leur estime et leur amitié. Le diplôme de docteur lui fut conféré après de brillants examens, aux applaudissements de ceux mêmes qui avaient le plus longtemps douté de son succès. Un de ses frères, venu pour assister à la cérémonie, fut à la fois surpris et amusé par les signes de la bonne camaraderie qui régnait entre sa sœur et les étudiants. L'événement ne passa du reste point inaperçu, même en Europe, et fut entre autre signalé aux lecteurs du *Punch* par des vers flatteurs et humoristiques. Même à Philadelphie, où les milieux universitaires s'étaient montrés très récalcitrants, on fit fête à la première doctoresse américaine.

Elizabeth passa en Europe les deux années qui suivirent. Elle tenait à élargir son horizon et à profiter autant que possible des institutions scientifiques de l'Ancien Monde. Elle trouva un très grand intérêt à visiter, sous la conduite de confrères parfaitement bien disposés, les grands hôpitaux de Londres. Les premières impressions reçues en France ne furent pas favorables et la langue française lui donna bien du mal ! Entrevue avec Lamartine, alors au faite de la gloire politique et littéraire, rencontre pénible avec un employé de la police des mœurs, arrivée d'une de ses sœurs à Paris, agitation causée par l'insurrection

¹ Voir le *Mouvement Féministe* du 10 juin 1919.